

NEWSLETTER OTRE ILE DE FRANCE du 8 juin 2018

EDITO : La semaine s'est caractérisée par des informations des plus contradictoires, alors même que la maire de Paris se félicitait de la baisse du nombre de voitures (voir point 2), le pic de congestion de 600 KM a été atteint ce mardi (point 3). Certes Paris n'est pas la banlieue, et pourtant nous l'avons déjà dit et répété ici, si Paris n'est plus approvisionnée par la banlieue, Paris ne vit plus ! et ne peut même pas être une ville musée !



Fort de son score stalinien de 96% favorable à sa votation sur son plan Climat, la maire de Paris peut se sentir pousser des ailes (voir point 4). Mais avec à peine 13000 votants sur 1,3 Million d'inscrits (et plus encore si l'on compte les mineurs qui avaient le droit de voter) soit 1% de votants, peut-on parler réellement de plébiscite ou dire que le climat, tout le monde s'en fiche, même les parisiens ?

L'actualité, c'est aussi l'inauguration ce vendredi du nouveau site logistique de la Chapelle en présence de la Ministre des Transports, de la Maire de Paris et de tout ce que la ville et Région comptent de personnes intéressées par notre activité, pour peu qu'elle soit propre, silencieuse, qu'on ne la voit pas et ne l'entende pas. L'OTRE Ile-de-France représentée par son président et son secrétaire général étaient présents dans ce centre qui préfigure la logistique de demain, et parce que l'OTRE a des adhérents qui s'installent à la Chapelle et qui croient et investissent dans le Transport du futur.

Mais l'OTRE y était aussi pour passer quelques messages et notamment que la grande majorité de ses adhérents n'en peuvent plus !

Ils n'en peuvent plus de la concurrence déloyale, du prix du gasoil, de la congestion, du paquet routier et des mesures prises par Bruxelles sur le transport ou le détachement qui ne vont jamais dans le bon sens, et marre d'être stigmatisés et toujours plus taxés alors qu'ils sont indispensables.

Que l'Etat et nos édiles franciliens en prennent bien conscience avant de taxer nos autoroutes gratuites et notre carburant, ou alors dans la foulée des agriculteurs qui protestent à partir de lundi contre l'importation d'huile de palme, ils pourraient bien avoir à gérer une crise majeure dans les transports, et ce ne sera pas faute de les avoir prévenus... (voir point 1)

A propos faites le plein et remplissez vos cuves, on ne sait jamais, le consommateur est si moutonnier quand il entendra à la télévision qu'il y a des blocages de raffineries à partir de lundi, créant lui-même la pénurie qu'il veut éviter, et cela peut arriver dès ce week end, tant les stocks sont dans les camions ! Aujourd'hui, l'OTRE prévient comme l'annonce l'OTRE nationale dans [son édito et communiqués](#) et comme [le titre TRM24](#), mais demain elle agira s'il le faut, et prioritairement à l'encontre des donneurs d'ordres qui ne jouent pas le jeu d'une concurrence saine et loyale !

La profession a été patiente jusqu'ici, mais la patience a des limites, un peu de reconnaissance et finalement un peu de travail au juste prix, et tout ira mieux.... Pour tout le monde !

1) Vers un blocage des raffineries des agriculteurs ?

A Partir de dimanche soir 10 juin et ce pour plusieurs jours (jusqu'au 13), s'annonce un mouvement de protestation de la part des agriculteurs contre essentiellement l'importation d'huile de palme.

La profession suit bien entendu avec attention cette problématique de carburants, compte tenu notamment des 2 évènements de pénuries de carburant générés à peu près aux mêmes périodes en 2016 et 2017 pour d'autres raisons, et il est peut-être temps de remettre en place la TICPE flottante, l'Etat étant gagnant sur la TVA ?

Coignières (Yvelines), Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Grandpuits (Seine-et-Marne), bloqués ?

S'ils y arrivent, l'OTRE Ile-de-France ne peut que vous inviter à prendre vos précautions même si les stocks sont suffisants. L'OTRE Ile-de-France réunit par ailleurs ses instances et son Conseil d'Administration le 12 juin au soir et fera le point sur les conséquences à tirer de l'avalanche de mauvaises nouvelles, l'OTRE nationale se réunissant pour sa part la semaine suivante. A lire [dans le Figaro](#), [La Croix](#) dans [Capital](#) dans [le Point](#) et [sur BFM](#).



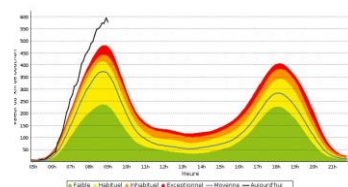
2) Mobilité : la Ville de Paris revendique une baisse record de 6.5% du trafic entre janvier et mai 2018, par comparaison à la même période de l'année précédente selon le JDD.

Ses services s'appuient sur les 723 capteurs installés sur la chaussée parisienne et ces capteurs disent que le trafic parisien serait en baisse.

Ah bon ? nous ne l'avons pas remarqué, la Mairie devrait regarder un peu plus ce qu'il se passe en banlieue pour venir sur Paris ! elle disait pourtant la même chose déjà le 4 février ! En savoir plus [sur LCI](#) et [sur Actu Orange](#).

3) et pourtant : nouveau record en Île-de-France avec 588 Km de bouchons

Ah bon ? Ce n'est pourtant pas ce que dit Madame Hidalgo avec la baisse record du trafic ! A lire [sur France Info](#), sur [France Bleu](#) et dans [le Parisien](#).



4) « Votation » à Paris sur le plan climat et la fin du diesel, les parisiens disent oui à 96%.

Organisée par la Ville du 25 mai au 3 juin, la consultation sur son plan Climat a mobilisé 73 765 Parisiens qui ont voté oui à 96 %.

La maire de Paris s'est félicitée mardi des résultats de la [votation citoyenne sur le Plan climat de la Ville](#) organisée entre le 25 mai et le 3 juin. Au total, 73 765 ont donné leur avis sur ce document de 500 mesures qui fixe notamment la fin du diesel à 2024, le développement de l'agriculture locale ou encore la production locale de 20 % d'énergies renouvelables en 2050. Et, sans surprise, avec près de 96 % de « oui », la maire de Paris s'est félicitée mardi du succès de sa votation citoyenne « à vocation pédagogique » auprès des Parisiens. Mais avec 75000 votants sur plus d'un million d'inscrits, l'opération est-elle vraiment une réussite ?

Avec 95,95 % en faveur du « oui », les mauvaises langues pourraient presque parler d'un score à la soviétique. Anne Hidalgo, elle, y voit surtout un succès en faveur de son [Plan Climat Air Energie](#) et de ses 500 mesures comme la réduction du gaspillage alimentaire ou la fin du diesel dans la capitale en 2024.

Annoncée ici la semaine dernière, cette « votation citoyenne » sans base légale n'est tout de même pas de bon augure pour défendre notre profession dans la capitale, et va donner des ailes à ses détracteurs !

En savoir plus [dans le Parisien](#) ou [sur France 3](#).

5) Détachement des travailleurs : La réforme adoptée par le Parlement européen

La réforme a abouti, 28 ministre du travail ayant adopté en avril un compromis sur la nouvelle directive détachement. Le 29 mai, à Strasbourg, le Parlement a voté le texte par 456 pour, 147 contre. Ce résultat doit beaucoup aux efforts de la rapporteuse du texte, la Française Elisabeth Morin-Chartier (PPE). Mais le transport n'est toujours pas dedans !

Transport routier : la réforme patine à Bruxelles

Les ministres des Transports européens se sont retrouvés ce jeudi Conseil, à Luxembourg. Les pistes pour lutter contre le dumping social sont au cœur d'un bras de fer entre les pays de l'Ouest et de l'Est.

Un an après [la proposition de la Commission européenne](#), l'explosive réforme du transport routier patine à Bruxelles, victime d'un intense bras de fer entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est, opposés sur quasiment tous les pans de cet ensemble de directives et de règlements.

Après six mois d'empoignades en groupes de travail, le Conseil se borne à leur présenter des « rapports de progrès », points d'étape ici bien mal nommés. Aucun consensus ne se dessine sur les quatre dossiers clefs : le statut ou non de salariés détachés des routiers (et donc leur salaire), leurs temps de repos, les règles du cabotage et le calendrier de la généralisation des nouveaux tachygraphes devant faciliter les contrôles.

Europe sociale contre marché unique

« Les deux blocs visent des objectifs opposés », résume une source européenne. L'Ouest, au sein d'une « Alliance du routier » emmenée par Paris et Berlin, réclame au nom de l'Europe sociale et d'une concurrence loyale des mesures contre le « dumping social » des transporteurs de l'Est. Ces derniers exigent à l'opposé un maximum de souplesse au nom du marché unique et accusent l'Ouest de « protectionnisme déguisé ». Avec 5 millions de salariés et 560.000 entreprises recensées en Europe, les enjeux sont lourds.



La question de l'application du détachement illustre à elle seule l'ampleur des divergences : la France veut qu'un routier soit considéré détaché dès qu'il roule à l'étranger, la Commission le propose après trois jours dans un autre pays, les pays de l'Est évoquent une dizaine de jours ! Ces derniers sont d'autant plus fermes qu'ils jugent que la récente réforme du travail détaché est un cadeau à Paris et Berlin et entendent bien prendre leur revanche dans ce dossier aux allures de match retour.

Le jeu trouble des Bulgares

La Bulgarie, qui tient depuis janvier la présidence tournante du Conseil, est même accusée de ne pas y jouer son rôle de médiateur en raison de la forte pression que lui met son parlement sur ce dossier. « Depuis janvier, ils sont arc-boutés sur neuf jours pour le détachement ! Tous les « compromis » présentés restent très déséquilibrés », insiste une source proche de l'Alliance du Routier.

L'Ouest attend la reprise du dossier, à partir du 1er juillet, par l'Autriche, qui héritera alors de la présidence du Conseil et est membre de l'Alliance du routier. D'ici là, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, s'active dans l'espoir de décrocher un accord à l'hiver. Elle a multiplié les rencontres bilatérales lors d'une réunion sur les réseaux européens de transport, fin avril en Slovénie. « Il prendra du temps mais il faut un accord. Les pays de l'Est y ont aussi intérêt pour sortir du flou juridique actuel », analyse un diplomate européen.

En savoir plus dans les Echos sur « [transport routier: la réforme patine](#) » et [les conditions de travail au cœur du débat sur le transport routier en Europe](#).

6) Sur autoroute, plus vous polluez, plus vous paierez !

Le tarif des péages autoroutiers pourrait être bientôt calculé en fonction de la distance parcourue par votre véhicule mais aussi de son niveau de pollution. C'est ce que viennent de voter les députés européens.

Depuis que le CO2 fait figure d'ennemi numéro 1 du climat, ses émissions sont devenues un argument de poids pour les constructeurs. Car modèle peu vertueux rime avec malus écologique coûteux. Pas très vendeur pour des automobilistes soucieux de rouler « propre ». D'autant qu'ils devront à l'avenir payer plus cher leur péage autoroutier s'ils rejettent trop de gaz carbonique ou de particules fines. Les députés européens viennent de voter en faveur d'un projet d'euro-redevance fondée sur la distance parcourue et les émissions polluantes du véhicule.

Si cette proposition est approuvée par le Conseil européen et les Etats membres, elle s'appliquera en 2021 pour les poids lourds et en 2026 pour les voitures. « Avec ce nouveau système de péage, un vieux camion Euro 2 paierait une redevance de 39,60 euros sur un trajet Paris-Strasbourg, alors qu'un poids lourd Euro 6 ne paierait que 14,40 € de plus », a expliqué l'eurodéputée Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy, présidente socialiste française et rapporteuse de ce texte, mais en première analyse, les poids lourds seront perdants dans tous les cas de figure !

Et aussi une « redevance anti-bouchons ? »

Et si l'on payait à terme plus cher son péage quand on circule sur... une route embouteillée. Dans le cadre de la révision de la directive européenne, les députés ont aussi prévu d'instaurer une « redevance pour congestion ». Chaque Etat membre serait libre de la mettre en place ou non. « L'idée, assez polémique, vise à inciter les gens à moins prendre leur voiture aux heures de pointe en les faisant payer parce qu'ils sont en partie responsable de la congestion de la route », explique un concessionnaire autoroutier français.

Dans le tunnel de l'A86, un système similaire est en place. Les automobilistes doivent s'acquitter selon les jours et l'heure de 1,50 € à 11,60 € pour un même trajet entre Vélizy (Yvelines) et Rueil (Hauts-de-Seine). Les députés européens ont également défini un niveau maximal de redevance selon les types de route empruntée. Si vous roulez sur une route principale au cœur d'une métropole, vous pourriez ainsi payer 1,98 € par kilomètre parcouru contre 0,66 € si vous empruntez un axe en zone rurale. Les recettes tirées de cet « impôt congestion » devraient être allouées aux solutions pour résorber les bouchons. En [savoir plus dans le Parisien](#) et à [lire également dans Capital](#) et [sur RTL, une Ecotaxe qui ne dit pas son nom](#) !

Combien cela coûterait en plus

Pour un Paris-Strasbourg		483 km ⁽¹⁾
Péage : 38,80 €		↓ Redevance pollution ↓
Voiture diesel récente ⁽²⁾	+ 2,70 €	
Voiture diesel ancienne ⁽³⁾	+ 4,05 €	
Voiture essence récente ⁽⁴⁾	+ 1,80 €	
Voiture électrique	+ 0,50 €	
Péage : 118,50 €		↓ Redevance pollution ↓
Camion ancien ⁽⁵⁾	+ 39,60 €	
Camion récent ⁽⁶⁾	+ 14,40 €	

(1) Sur autoroute (2) Norme Euro 6 - mise en service après sept. 2015 (3) Norme Euro 3 - après janv. 2005 (4) Norme Euro 2 - après oct. 1995 (5) Norme Euro 2 - après janv. 2014



7) Un kit pour prévenir l'usure professionnelle dans son entreprise

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a publié la semaine dernière [sur son site internet](#) un kit gratuit à destination des entreprises qui souhaitent élaborer une démarche de prévention de l'usure professionnelle. Ce kit comprend un guide en quatre étapes pour repérer les risques, les analyser et mobiliser les acteurs correspondants. Il propose à chaque étape des documents de support comme par exemple, une fiche outil pour réaliser un diagnostic photo (appuyé sur la prise de photos des situations de travail pour lesquelles un processus d'usure professionnelle est en place).

8) Le Conseil d'Etat rejette les recours contre les ordonnances Travail

Par treize décisions rendues le 1er juin, le Conseil d'Etat rejette les recours exercés devant lui pour excès de pouvoir contre les ordonnances Travail du 22 septembre 2017, notamment par la CGT.

L'ensemble des requêtes est rejeté car le Conseil d'Etat a statué alors que les ordonnances avaient déjà été ratifiées par la loi de ratification du 29 mars 2018. Dès lors, rappelle le Conseil d'Etat, "la légalité [des ordonnances] n'est plus susceptible d'être discutée par la voie d'un recours pour excès de pouvoir".

En effet, les ordonnances ont dès lors acquis valeur législative avec la loi de ratification et ne peuvent plus être attaquées devant le Conseil d'Etat en tant qu'actes administratifs. Décisions du Conseil d'Etat sur simple demande.

9) Le nouveau bulletin de paie

Dans notre édition du 25 mai, nous vous avons informés de la publication d'un nouvel arrêté du 9 mai 2018 prévoyant une nouvelle présentation du bulletin de paie prenant en compte les réformes à venir avec plus d'informations [sur le site du Ministère de l'Economie](#). L'OTRE a remis à jour sa note sur le sujet que vous pourrez trouver sur le site de l'OTRE dans la partie ressources [au lien suivant](#).

10) Versement transport : modifications au 1er juillet 2018

Une [circulaire Aocoss](#) du 31 mai 2018 opère plusieurs modifications des versements transport en France. Elle entérine notamment l'augmentation, dès le 1er juillet 2018, du versement transport en Seine-Saint-Denis et en Seine et Marne annoncée par le Stif en février dernier et déjà reprise et regretté ici.

Ce taux, qui était fixé à 2,12 % pour l'année 2017, sera fixé à : 2,33 % à compter du 1er juillet 2018 ; 2,54 % du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ; 2,74 % du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ; 2,95 % à compter du 1er janvier 2021. Ces augmentations avaient été autorisées par l'article 99 de la [loi de finances pour 2018](#), publiée le 31/12/2017. **Aucune entreprise ailleurs en France (et à fortiori en Europe de l'Est) ne paie de tels montant pour financer les transports en commun, il doit en être tenu compte !**

11) Le ministère de la santé active le plan canicule

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, a lancé cette semaine le [plan canicule](#) annuel, qui sera activé jusqu'au 15 septembre 2018. Dans ce cadre, elle incite tous les acteurs à être vigilants dès les premiers pics de chaleur de la saison. Elle attire l'attention des employeurs sur le fait qu'ils sont tenus, en cas de vague de chaleur, de prendre les mesures visant à "assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements : aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs (port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.)". Le ministère rappelle qu'au cours de l'été 2017, 10 décès sur les lieux de travail ont été attribués à la chaleur.

Selon les articles [L 4121-1 et suivants](#) et [R 4121-1](#) du Code du travail, les employeurs ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité de leurs travailleurs en tenant compte des conditions climatiques.

Des mesures ciblées sont également prévues : il s'agit notamment d'actions de prévention, d'information et de formation ainsi que d'une réorganisation du travail adaptée si nécessaire. En [savoir plus sur le site de la Direccte Ile-de-France](#).



12) Réduisez le risque routier

Savez-vous que 7 conducteurs sur 10 prennent des torts qu'ils n'avaient pas lorsque le constat est mal rempli ? Ci-dessous un exemple de constat, en [cliquant ICI](#), vous trouverez tous nos conseils et commentaires concernant cet exemple de constat mal rempli.

13) Entreprises : mettez en place votre CSE

Le Comité social et économique (CSE) se substitue à toutes les instances représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité, et de conditions de travail - CHSCT). Il doit être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés d'ici le 1er janvier 2020. Il est facultatif dans les autres. [Lire la suite](#) ► sur le site de la Direccte.

14) Une mission pour inciter les entreprises à lutter contre les conduites addictives

Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a chargé la Plateforme RSE d'une mission : proposer au gouvernement des mesures incitant les entreprises à s'investir volontairement pour prévenir les consommations à risque d'alcool, tabac et stupéfiants. La Plateforme RSE - pour la responsabilité sociétale des entreprises installée à France Stratégie - devra notamment s'appuyer sur un recensement des pratiques des entreprises et des outils disponibles. Les recommandations doivent être élaborées avant le 30 novembre 2018. Voir la [Lettre de mission, 24 mai 2018](#)

15) Un salarié me fait une demande de Congé Individuel de Formation CIF, que dois-je faire ?

Pour le Fongecif, vous retrouverez vos obligations [sur le site du Fongecif](#).

L'employeur a 1 mois maximum (30 jours) pour répondre par écrit. Si le délai est dépassé, il y a accord de principe. L'employeur ne peut pas refuser une demande mais il peut la reporter pour deux motifs :

Au moins 2 % de l'effectif de l'entreprise est déjà en congé individuel de formation. Dans ce cas, le salarié sera mis sur une liste d'attente.

Ou pour raisons de service. Et dans ce cas, l'employeur peut reporter l'autorisation d'absence dans un délai maximum de 9 mois à compter de la date de début de formation de la demande initiale. Le salarié doit alors faire une nouvelle demande pour d'autres dates.

Et des modèles de réponses téléchargeables et gratuits sur Legisocial de [réponses à une demande de CIF](#) ou [en cas de refus ou de proposition de report de dates](#).

16) Bercy renonce à réformer la fiscalité ubuesque des entrepôts

Des entreprises ont vu leur taxe foncière exploser à cause d'un changement de statut de leurs locaux.

Depuis quelques années, [des grandes entreprises comme des artisans ou des agriculteurs voient leur taxe foncière multipliée par quatre ou même dix](#). La raison ? Leurs entrepôts ont simplement été requalifiés par l'administration fiscale en site industriel au motif qu'ils sont en partie automatisés ou équipés... d'un chariot élévateur. Pour tenter de trouver une solution, une concertation - rassemblant patronat, collectivités et Bercy - a été lancée en février. Elle s'est achevée lundi sans succès, Bercy renonçant à réformer, au grand dam du patronat, la fiscalité des entrepôts. En [savoir plus dans le Figaro](#).

17) Vu dans la Presse

Revue de presse quotidienne

Le Medef IDF dont l'OTRE Ile-de-France est adhérente réalise une revue de presse quotidienne excellentement bien faite dont vous trouvez d'ailleurs quelques éléments dans la nôtre chaque vendredi. Si vous souhaitez également être destinataires de cette revue de presse quotidienne, faites-le nous savoir par retour de mel.

Le numéro 51 de « **Quoi de neuf sur la route ?** » est paru. Il est disponible en téléchargement sur le site de l'URF [à l'adresse suivante](#) .



Europe : Uber se lance dans le vélo, ils sont partout !

En diversifiant son offre, Uber cherche à se rendre incontournable en transport urbain. A [lire dans l'Opinion](#).

Voies sur berges, Valérie Pécresse aurait signé un gros chèque pour s'opposer à Hidalgo, à lire dans le Canard Enchaîné et [dans Capital](#).

Prix des carburants : en hausse [selon le Figaro](#) ou en baisse à [lire dans le Parisien](#) , rien qui ne vaille le site du CNR [et son indice Gazole](#).

Et si un seul client se fait tirer l'oreille pour se voir appliquer le « pied de facture » où la répercussion gazole, faite nous le savoir et l'OTRE Ile-de-France saura lui faire un rappel à la Loi, ce qui semble être d'ailleurs le cas déjà de certains « gros » commissionnaires, y compris à capitaux d'Etat !

Il est peut-être également temps de remettre en place la TICPE flottante, l'Etat étant gagnant sur la TVA, puisque plus le carburant est cher, plus il encaisse de TVA !

Viaduc de Gennevilliers : les travaux sur l'A15 vont durer plusieurs semaines voire plusieurs mois à [lire dans le Parisien](#).

L'OPCA Transport vous a proposé de monter une [Préparation Opérationnelle à l'Emploi \(POE\)](#) à notre journée professionnelle (RAPPEL !) spécifique pour l'OTRE en transport routier de marchandises sur porteur, à vous de nous remonter vos besoins de chauffeur, cette formation ne vous coûte rien en contrepartie d'une promesse d'embauche. Merci de nous faire part de vos souhaits et besoins de recrutement par retour.

18) Agenda : Rendez-vous OTRE Ile-de-France (et peut être les vôtres ?) à venir

8 juin 2018 : Visite du nouveau centre logistique Sogaris la Chapelle en présence de la Ministre des transports et de la Maire de Paris

12 Juin 2018 : PME by CPME au palais Brongniart [inscription ici](#)

12 Juin 2018 : Conseil d'Administration OTRE Ile-de-France

12 au 14 juin : salon de la mobilité www.transportspublics-expo.com

jeudi 14 juin 2018 "Mobilité 2025, quelles perspectives pour la route ?" Maison des Travaux Publics PARIS

Lundi 18 juin : réunion OTRE IDF – FCD sur les problématiques de transport en IDF

Mardi 19 juin 2018 : assises de la mobilité en Ile-de-France [inscription ici](#)

Mercredi 20 Juin Assemblée Générale OTRE (nationale) et

AG de la Caisse de Congés Payés d'Ile de France CICPRP

Jeudi 21 juin 2018, à Fresnes (94) Journée technique Cemafroid-

Assemblée Générale KLESIA et AG des Armateurs Fluviaux

Vendredi 22 juin : Assemblée Générale de la GSC, Réunion OPTL Ile-de-France

25-26 juin 2018 Congrès "Regards croisés sur le véhicule autonome"

26 juin AG du club Demeter [sur le site du Club Déméter](#).

Mardi 26 juin 2018 Conférence Essonne Terre d'Avenir à l'horizon 2040 [inscription ici](#)

Jeudi 28 juin 2018 : CUP trophée des routiers » du meilleur conducteur et AG du Medef Ile-de-France avec un [débat sur les JO 2024](#)

Vendredi 29 Juin - Forum emploi et remise de prix PME de Transport de l'année à Lille

3 Juillet 2018 Rencontres Internationales des Véhicules Ecologiques, Maison de l'Amérique Latine [inscription ici](#)

Jeudi 6 septembre 2018 « Colloque Certibruit » à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris.

4-5 octobre Salon Paris pour l'Emploi, mutualisons un village Transport place de la Concorde [préinscription ici](#).

4-14 octobre : Mondial de l'automobile (Paris) – Exposition « Routes mythiques »

Jeudi 15 novembre 2018 au stade Ernest Wallon de Toulouse 18e congrès annuel de l'OTRE

